

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS

Dans le cadre du projet du Réseau de transport du Grand Paris, actuellement soumis au débat public, la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire rappelle à quel point la problématique des déplacements et du développement de l'offre de transport public constitue un enjeu majeur et prioritaire pour le développement de son territoire.

En lien direct avec la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour l'Amélioration des Transports en Ile-de-France, adopté en 2009 par la Région Ile-de-France et l'ensemble des départements franciliens, il est crucial que le projet du Grand Paris intègre les projets structurants de transport en commun, développés sur le territoire de Marne-et-Gondoire. Il s'agit, en effet, de développer localement une offre de transport public, ambitieuse et adaptée aux besoins, à

l'échelle des projets et des enjeux de développement, susceptible d'offrir un mode alternatif efficace et crédible à la voiture particulière, apportant ainsi des éléments de réponses concrets aux problèmes de congestion du secteur.

Au regard des principaux mouvements de voyageurs, une articulation fine et une complémentarité entre le réseau de transport en commun développé sur Marne-la-Vallée, le réseau ferroviaire radioconcentrique (vers Paris) et les projets structurants de rocade connectant les principaux pôles de première couronne francilienne, s'avère indispensable.

Ainsi, trois axes majeurs, en lien direct avec les projets Arc Express et Grand Paris, dessinent l'avenir de l'organisation des transports, sur le territoire de Marne et Gondoire :

1. Prolonger le RER E à l'Est, au minimum vers le pôle gare de Lagny-Thorigny- Pomponne et au-delà, vers Esbly.

En complément des actuelles réflexions sur le prolongement du RER E vers l'Ouest francilien et notamment vers La Défense, visant à désaturer le RER A, la transformation de la ligne SNCF Paris-Meaux en offre de service RER au-delà de Chelles, vers l'Est, procurerait connexions et fréquences indispensables au dynamisme territorial.

Directement localisé au cœur d'un bassin de vie immédiat de plus de 36 000 habitants, le pôle gare de Lagny-Thorigny- Pomponne, actuellement entièrement réhabilité sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération, constitue la porte d'entrée sur le

réseau ferroviaire transilien qui permettrait, grâce au prolongement du RER E, un accès rapide et une desserte fine à l'ensemble de la première couronne francilienne.

Les interconnexions entre RER E et le projet de métro de rocade automatique ou le projet arc express devront être optimisées notamment en termes d'offre de correspondance, d'accessibilité et de fréquence.

Complément du projet de prolongement RER E à Esbly, une liaison structurante entre le RER E et le RER A (entre les gares d'Esbly et de Chessy) contribuerait à mieux répartir les usagers entre les deux lignes RER et ainsi favoriser à l'allègement des flux de voyageurs sur le RER A.

2. Moderniser et améliorer l'offre de service, le confort et la régularité du RER A

En complément du renouvellement du matériel roulant, initié par le STIF, une amélioration de la fréquence, au-delà de Torcy (de nombreux trains arrêtent actuellement leur exploitation au centre de tri de Torcy) procurerait une offre de service mieux adaptée à la demande, tout en répartissant les flux d'usagers sur un plus grand nombre de trains.

3. Développer un maillage de lignes de bus structurantes

Déclinaison du Plan local de déplacement, la mise en œuvre de lignes structurantes, exploitées en bus à haut niveau de service, permettra d'améliorer significativement l'irrigation des secteurs 3

et 4 de Marne-la-Vallée et offrira notamment, à partir du pôle gare de Lagny-Thorigny- Pomponne, des liaisons facilitées vers Torcy et vers le Val d'Europe. Afin de constituer des axes de transport en commun, rapides et efficaces, directement connectés au réseau RER évoqué aux points 1. et 2., les lignes bus structurantes feront l'objet de création de sites propres et d'aménagements assurant la priorité aux intersections.
